



**JEUDI 16 NOVEMBRE
TOUS ENSEMBLE !
TOUS EN GREVE**

**POUR l'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice
en juste compensation de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000**

En grève à la DGFIP !

Avec **FORCE OUVRIERE**, dites **NON** au RIFSEEP¹ !

Prévu dans un 1^{er} temps au 1^{er} janvier 2019 pour tous,
il permettra dans un 2^{ème} temps de moduler nos primes à la baisse !

Avec **F.O.**-DGFIP, militez pour de meilleures règles de gestion :

- fin des affectations ALD
- 2 mouvements de mutations par an
- annulations acceptées sans condition et sans pénalité
- droit au retour en cas de promo etc.



F.O.-DGFIP ne défendra pas le maintien des règles de mutation existantes
car elles ne sont pas protectrices pour les personnels de la DGFIP

exemple : les affectations hors CAP sont contraires au statut (cas des ALD et détachés)



"Les mutations comportant changement de résidence ou modification de la situation de l'intéressé sont soumises à l'avis des commissions."

"Ces commissions sont consultées sur les décisions individuelles intéressant les membres du ou des corps qui en relèvent."

Extraits de la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984
portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique de l'Etat

pour ne pas dire inadmissibles

exemple : les mutations internes ne sont pas toutes examinées en CAP Nationale

"Le dispositif des mutations internes ne sera mis en œuvre que si le temps imparti pour réaliser le mouvement définitif le permet."

Extrait de l'instruction mutations des B de 2017 (page 55)
Extrait de l'instruction mutations des C de 2017 (page 54)



F.O.-DGFIP revendique de meilleures règles, pour tous !



En grève dans la fonction publique !

Report du PPCR d'un an

FORCE OUVRIERE n'avait pas signé le protocole PPCR pour de nombreuses raisons :

- intégration d'une partie dérisoire des primes dans le traitement indiciaire,
- transfert primes-points auto-financé par les agents,
- fin des mois de bonif qui permettaient d'accélérer les changements d'échelon
- allongement de la durée des carrières par étirement des grilles indiciaires
- étalement des mesures sur le quinquennat présidentiel suivant.

Le gouvernement, par la voix du ministre DARMANIN, a décidé que les mesures PPCR, que **FO** jugeait déjà très insuffisantes, seraient encore reportées :

- gel des mesures du PPCR en 2018
- grilles indiciaires 2018 = grilles indiciaires de 2017
- report de l'évolution des grilles sur les 3 années 2019–20-21 (au lieu de 2018–19-20)
- cat. A : 2^{ème} tranche du transfert primes-points (TPP) décalée à 2019... au mieux.

Compensation de la hausse de la CSG de 1,7 points

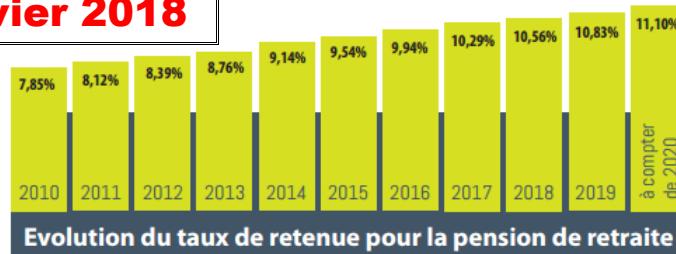
Aux dernières nouvelles, le dispositif de compensation serait le suivant :

- suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) de 1% ;
- instauration d'une indemnité pour compenser le différentiel (et éviter une perte de salaire) : elle serait réévaluée une seule fois au 1^{er} janvier 2019 si la rémunération annuelle brute augmente entre 2017 et 2018.

Arnaque : Comme les grilles sont figées (2018=2017), la réévaluation sur 2019 ne concerne que peu de fonctionnaires !

Baisse de salaire inévitable au 1^{er} janvier 2018

- nouveau gel du point d'indice en 2018
- augmentation de la retenue pour pension en % du traitement indiciaire brut ci-contre →



- augmentation de la cotisation de notre mutuelle historique



Un salarié du privé reçoit en moyenne 244 euros par an de son employeur pour sa complémentaire santé, mais l'agent public ne perçoit au mieux que quelques euros de l'Etat-employeur !

source MFP / DGAEP groupe de travail mars 2016

- rétablissement du jour de carence (sans mettre les moyens sur notre médecine de prévention)
- dispositif GIPIA inopérant par effet du transfert primes-points (encore merci PPCR)
- frais de déplacements mal remboursés, utilisation banalisée du véhicule personnel pour des déplacements professionnels, le surcoût d'assurance étant à la charge du fonctionnaire, stationnement payant pour de plus en plus de collègues sur leur lieu de travail, etc...